

DÉCISION

D202503

Délégation du conseil municipal au maire. Tarifs communaux

Le Maire de la Commune de Grand-Aigueblanche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
VU la délibération en date du 25/05/2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,
Considérant la nécessité de fixer les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2025,

DÉCIDE

Article 1 : de fixer les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2025 conformément aux tableaux annexes.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune de Grand Aigueblanche et un extrait en sera affiché selon les modalités en vigueur.

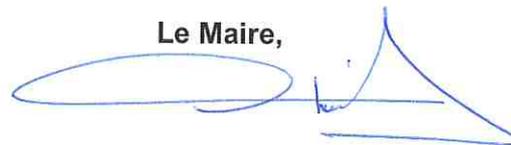
Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'autorité compétente peut également être saisie d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse dans les deux mois vaut rejet implicite).

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet d'Albertville.

Fait à Grand-Aigueblanche, le 14 janvier 2025

Le Maire,



André POINTET



PROPOSITIONS TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2025

	Tarifs 2025
Concessions cimetières	
Terrain nu 2 m²	
15 ans	50,00 €
30 ans	110,00 €
50 ans	150,00 €
Terrain nu 4 m²	
15 ans	100,00 €
30 ans	220,00 €
50 ans	300,00 €
Columbarium	
15 ans	300,00 €
30 ans	450,00 €
50 ans	700,00 €
Le Bois - Concession de caveaux construits 6 places	
30 ans	3 500,00 €
50 ans	4 000,00 €
Salle des fêtes d'Aigueblanche	
Associations à but non lucratif ayant leur siège social sur la commune	Gratuit
Associations à but non lucratif extérieures à la commune (périmètre CCVA et CCCT)	340,00 €
Particuliers domiciliés sur la commune	200,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune (périmètre CCVA)	440,00 €
Entreprises domiciliées sur la commune	140,00 €
Entreprises non domiciliées sur la commune (périmètre CCVA)	300,00 €
Salle des tribunes d'Aigueblanche	
Associations à but non lucratif ayant leur siège social sur la commune	70,00 €
Associations à but non lucratif extérieures à la commune (périmètre CCVA et CCCT)	70,00 €
Particuliers domiciliés sur la commune	70,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune (périmètre CCVA)	70,00 €
Entreprises domiciliées sur la commune	140,00 €
Entreprises non domiciliées sur la commune (périmètre CCVA)	300,00 €
Salle du Morel	
Petite salle	
Associations à but non lucratif ayant leur siège social sur la commune	Gratuit
Associations à but non lucratif extérieures à la commune (périmètre CCVA et CCCT)	340,00 €
Particuliers domiciliés sur la commune	200,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune (périmètre CCVA)	440,00 €
Entreprises domiciliées sur la commune	140,00 €
Entreprises non domiciliées sur la commune (périmètre CCVA et CCCT)	300,00 €
Moyenne salle	

Associations à but non lucratif ayant leur siège social sur la commune	Gratuit
Associations à but non lucratif extérieures à la commune (périmètre CCVA et CCCT)	400,00 €
Particuliers domiciliés sur la commune	240,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune (périmètre CCVA)	530,00 €
Entreprises domiciliées sur la commune	140,00 €
Entreprises non domiciliées sur la commune (périmètre CCVA et CCCT)	300,00 €
Grande salle	
Associations à but non lucratif ayant leur siège social sur la commune (2 réservations gratuites)	330,00 €
Associations à but non lucratif extérieures à la commune (périmètre CCVA et CCCT)	450,00 €
Particuliers domiciliés sur la commune	330,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune (périmètre CCVA)	730,00 €
Entreprises domiciliées sur la commune	140,00 €
Entreprises non domiciliées sur la commune (périmètre CCVA et CCCT)	300,00 €
Divers	
Mise à disposition de la vaisselle	40,00 €
Caution (détériorations lourdes)	400,00 €
Caution (rangement du matériel ou ménage non correct)	100,00 €
Salle de Bellecombe (au dessus de la mairie)	
Associations à but non lucratif ayant leur siège social sur la commune	70,00 €
Associations à but non lucratif extérieures à la commune (périmètre CCVA et CCCT)	70,00 €
Particuliers domiciliés sur la commune	70,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune (périmètre CCVA)	70,00 €
Entreprises domiciliées sur la commune	140,00 €
Entreprises non domiciliées sur la commune (périmètre CCVA)	300,00 €
Salle de Saint Oyen	
Associations à but non lucratif ayant leur siège social sur la commune	Gratuit
Associations à but non lucratif extérieures à la commune (périmètre CCVA et CCCT)	340,00 €
Particuliers domiciliés sur la commune	200,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune (périmètre CCVA)	440,00 €
Entreprises domiciliées sur la commune	140,00 €
Entreprises non domiciliées sur la commune (périmètre CCVA et CCCT)	300,00 €
Mise à disposition de la vaisselle	Gratuit
Caution	500,00 €
Salle de Le Bois	
Associations à but non lucratif ayant leur siège social sur la commune	Gratuit
Associations à but non lucratif extérieures à la commune (périmètre CCVA et CCCT)	400,00 €

Particuliers domiciliés sur la commune	240,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune (périmètre CCVA)	530,00 €
Entreprises domiciliées sur la commune	140,00 €
Entreprises non domiciliées sur la commune (périmètre CCVA et CCCT)	300,00 €
Mise à disposition de la vaisselle	Gratuit
Caution	500,00 €
Local avec four à pain de Le Bois	
Associations à but non lucratif ayant leur siège social sur la commune	Gratuit
Associations à but non lucratif extérieures à la commune (périmètre CCVA et CCCT)	160,00 €
Particuliers domiciliés sur la commune	85,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune (périmètre CCVA)	160,00 €
Entreprises domiciliées sur la commune	140,00 €
Entreprises non domiciliées sur la commune (périmètre CCVA et CCCT)	300,00 €
Mise à disposition de la vaisselle	Gratuit
Caution	400,00 €
Occupation du domaine public	
Droit de stationnement taxi	270,00 €
Place pour entreprise à la journée	310,00 €
Location jardin	25,00 €
Location alpage	1 200,00 €
Affouage (selon les lots)	
Tarif n°1	30,00 €
Tarif n°2	40,00 €
Tarif n°3	50,00 €
Taxe locale sur la publicité extérieure pour les ensembles de faces	
Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	18,60
Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	37,10
Abonnements bibliothèque	
Enfants jusqu'à 18 ans révolus (location de livres)	Gratuit
Adultes résidant sur la commune	10,00 €
Adultes non résidant sur la commune	12,00 €
Curistes	8,00 €
Ouvrages perdus	Prix de l'ouvrage

TARIFS FOURRIERE

Frais de fourrière	Catégorie de véhicules	Montant
Immobilisation matérielle	Véhicules PL 44 t > PTAC >19 t	7,60 €
	Véhicules PL 19 t > PTAC >7,5 t	7,60 €
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC >3,5 t	7,60 €
	Voitures particulières	7,60 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €
Opérations préalables	Véhicules PL 44 t > PTAC >19 t	22,90 €
	Véhicules PL 19 t > PTAC >7,5 t	22,90 €
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC >3,5 t	22,90 €
	Voitures particulières	15,20 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60 €
Enlèvement	Véhicules PL 44 t > PTAC >19 t	274,40 €
	Véhicules PL 19 t > PTAC >7,5 t	213,40 €
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC >3,5 t	122,00 €
	Voitures particulières	127,65 €
	Autres véhicules immatriculés	45,70 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70 €
Garde journalière	Véhicules PL 44 t > PTAC >19 t	9,20 €
	Véhicules PL 19 t > PTAC >7,5 t	9,20 €
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC >3,5 t	9,20 €
	Voitures particulières	6,75 €
	Autres véhicules immatriculés	3,00 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00 €
Expertise	Véhicules PL 44 t > PTAC >19 t	91,50 €
	Véhicules PL 19 t > PTAC >7,5 t	91,50 €
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC >3,5 t	91,50 €
	Voitures particulières	61,00 €
	Autres véhicules immatriculés	30,50 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50 €